

INSCRIPTIONS LYCEE MARIE CURIE

2023-2024



1. **Modalités et calendrier des inscriptions BTS ESF, SP3S, DIET**
2. **Fiche de demande d'entrée en classe de BTS**
3. **Fiche d'évacuation cyclonique**
4. **Fiche d'inscription régime et bourse**
5. **Fiche d'inscription internat**
6. **Fiche d'engagement forfait internat et demi-pension**

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

- CALENDRIER TELE-INSCRIPTION/INSCRIPTION
- DEPOT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

LYCEE MARIE CURIE

Veillez prendre connaissance de la procédure d'inscription des élèves qui seront affectés dans notre établissement à la rentrée 2023 :

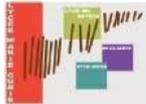
Pièces administratives à fournir et à compléter le cas échéant pour tous les élèves :

■ Le formulaire d'inscription BTS (attention deux pages attendues)	
■ BTS/ Copie de la notification d'octroi de bourse nationale du CROUS 2023/2024	
■ Photocopie de la carte d'identité	
■ Photocopie de l'attestation de recensement ou de participation à la journée d'appel	
■ La fiche d'inscription régime et bourse	
■ La fiche d'inscription internat (<i>pour les élèves demandeurs</i>)-Des pièces complémentaires sont à fournir. <i>Voir fiche Internat</i>	
■ L'engagement forfaitaire internat et demi-pension	
■ Justificatif d'adresse	
■ Fiche d'évacuation cyclonique	
■ Attestation de réussite/ Relevé de notes au dernier examen ou diplôme	
■ Une photo d'identité	
■ Renseignement médicaux voir liens et formulaire en ligne à compléter sur le site de l'établissement ou QR code ci-contre :	

Date des inscriptions :

Vendredi 11 août BTS	8h00-09h00	BTS ESF 1 ^{ère} année
	9h00-10h00	BTS DIET
	10h00-12h00	BTS SP3S + apprentis

La présence de l'étudiant est indispensable (prise de photos pour pronote)

Année scolaire **2023-2024****Identité de l'élève**

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : à

N° Dept.....

Nationalité :

Numéro national :

Scolarité année 2023-2024 : demande d'entrée en BTS

DATE D'ENTREE :

Division : BTS ESF BTS SP3S BTS DIETETIQUE DEAP DEAS Régime : EXTERNE DP 4 jours DP 5 jours INTERNE Elève transporté REGIE : CINOR -CIREST **Dernier établissement fréquenté par l'élève**

CLASSE :Etablissement :

Baccalauréat année : Moyenne : Mention :**Cursus universitaire ou autres :****Etudiant boursier : OUI NON**

Responsable légal 1 ou de l'étudiant majeur (paie les factures, perçoit les aides)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Commune :

Tel dom. :

Tel travail :

Tel portable :

Profession :

Responsable légal/correspondant

Qualité.....

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Commune :

Tel dom. :

Tel travail :

Tel portable :

Profession :

Adresse Mail personnel obligatoire (pour signalement d'absence) :

_____ @ _____

Autres personnes à contacter

NOM : Qualité..... Tél.....

NOM : Qualité..... Tél.....

Autorisez-vous la communication de vos coordonnées :

OUI **NON**

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE ET DE L'ETUDIANT

Lorsque l'ALERTE ORANGE est proclamée, cela implique que la menace cyclonique se précise. Les établissements scolaires sont fermés et tous les élèves doivent rester dans leur famille.

Lorsque l'ALERTE ORANGE est proclamée pendant la présence des élèves au Lycée, des mesures seront mises en œuvre par l'établissement pour que leur évacuation chez eux se fasse dans les meilleures conditions de sécurité.

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom : Prénoms : Classe : |_____|

Date de naissance : |____| - |____| - |____| Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne

RESPONSABLES LÉGAUX

Père et Mère Père Mère Famille d'accueil Autre (à préciser) :

Nom : Prénoms :

Tel domicile : 0262 |____| - |____| - |____| Portable : 069 |____| - |____| - |____| - |____|

Tel travail : 0262 |____| - |____| - |____| Portable travail : 069 |____| - |____| - |____| - |____|

Adresse complète :

..... CP : 974 |____| Ville :

RÉGIME D'ÉVACUATION CYCLONIQUE - (ATTENTION : 1 choix possible à cocher)

▪ L'ELEVE RENTRE CHEZ LUI :

En cas d'évacuation : Mon enfant rentre par ses propres moyens car il ne rencontre aucun danger sur le chemin entre le Lycée et la maison en cas de fortes pluies.

▪ L'ELEVE EST RECUPERE PAR SON RESPONSABLE LEGAL :

En cas d'évacuation : Mon enfant sera récupéré par son responsable légal. L'élève reste dans l'établissement jusqu'à l'arrivée de son responsable légal, sauf avis contraire des autorités

▪ L'ELEVE PREND LE BUS :

En cas d'évacuation : Mon enfant prend le bus : je m'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer sa sécurité à la descente du bus.

Transporteur : CIREST-indiquer commune de résidence

- | | | |
|---------------------------------------|---|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> SAINTE-ROSE | <input type="checkbox"/> PLAINE DES PALMISTES | <input type="checkbox"/> SAINT-ANDRE |
| <input type="checkbox"/> SAINT-BENOIT | <input type="checkbox"/> BRAS PANON | <input type="checkbox"/> SALAZIE |

Nom arrêt : Bus CI :

Transporteur : CINOR- indiquer commune de résidence

- | | | |
|---|---------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> SAINTE-SUZANNE | <input type="checkbox"/> SAINTE-MARIE | <input type="checkbox"/> SAINT-DENIS |
|---|---------------------------------------|--------------------------------------|

Nom arrêt Bus N :

Autre régie de transport ou taxi

Nom : Bus N : Arrêt :

▪ Je m'engage, par ailleurs, à communiquer au bureau de la vie scolaire tout changement d'adresse, de téléphone ou de situation familiale.

Fait à _____, le |____| - |____| - |____| Signature obligatoire des responsables légaux



**ACADÉMIE
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE MARIE CURIE
« LYCEE DES METIERS DE LA SANTE ET DU SOCIAL »

– 81, rue Roger Dijoux

97437 Sainte-Anne

Tél. 02 62 94 46 46 – Fax 02 62 94 46 60 – Courriel : ce.9741231v@ac-reunion.fr

Site internet : <http://lycee-marie-curie.ac-reunion.fr/>

REGIME ET BOURSE

Année Scolaire 2023 - 2024

A JOINDRE UN RIB

SI L'ÉLEVE SE TROUVE DANS LA (LES) SITUATION(S) CI-DESSOUS :

- EXTERNE
- BOURSIER
- DEMI-PENSIONNAIRE
- INTERNE

ELEVE :

NOM-PRENOM

DATE DE NAISSANCE : CLASSE

REDOUBLANT: oui non

BOURSIER: oui non

RESPONSABLE :

NOM-PRENOM :

ADRESSE :

N° DE TELEPHONE : Domicile

Travail

Portable

MEL :@

REGIME de l'élève :

EXTERNE

FORFAIT DE DEMI-PENSIONNAIRE 3 Jours (choix possible en fonction de l'EDT définitif)

FORFAIT DE DEMI-PENSIONNAIRE 4 Jours

FORFAIT DE DEMI-PENSIONNAIRE 5 Jours

FORFAIT INTERNE (remplir également la fiche « Internat)

NE MANGE PAS : PORC BŒUF CABRI POISSON

Cas particulier (un certificat médical sera à transmettre à l'infirmerie) :

A Sainte-Anne, le

SIGNATURE DU RESPONSABLE :



**ACADÉMIE
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE MARIE CURIE
« LYCEE DES METIERS DE LA SANTE ET DU SOCIAL »

– 81, rue Roger Dijoux

97437 Sainte-Anne

Tél. 02 62 94 46 46 – Fax 02 62 94 46 60 – Courriel : ce.9741231v@ac-reunion.fr

Site internet : <http://lycee-marie-curie.ac-reunion.fr/>

I N T E R N A T

FICHE D'INSCRIPTION 2023 – 2024

PIECES A JOINDRE :

- Certificat médical d'aptitude à vivre en collectivité.
- Le nom d'un correspondant habitant obligatoirement à SAINT-BENOIT et susceptible d'accueillir l'élève en cas de nécessité ou de mesure disciplinaire.
- Pour les étudiants et les élèves de plus de 16 ans : photocopie de l'attestation de sécurité sociale.
- Une copie d'un justificatif d'adresse de moins de trois mois du correspondant.
- Copie de 1 photo d'identité de l'élève.
- Un RIB (seulement pour les demi-pensionnaires et les internes du lycée).

ELEVE:

NOM:		
PRENOM:		
DATE DE NAISSANCE:	I _ I _ I	I _ I _ I	I _ I _ I _ I _ I
	CLASSE :		
BOURSIER	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	

RESPONSABLE :

NOM – PRENOM :	
ADRESSE :	
	
N° DE TELEPHONE:	Domicile
	Travail
	Portable
MEL :	@.....

CORRESPONDANT:

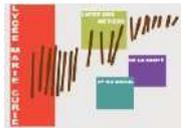
NOM – PRENOM:	
ADRESSE :	
	
N° DE TELEPHONE :	Domicile
	Travail
	PortableMEL.....

VEHICULE, (si demande de badge parking – voir engagement à joindre auprès de la vie scolaire) :

▪ MOTO / SCOOTER	▪ VOITURE	PLAQUE D'IMMATRICULATION.....
ASSURANCE:	N° SOCIETAIRE:	

SIGNATURE DU RESPONSABLE

A Sainte-Anne, le I _ I _ I I _ I _ I I _ I _ I _ I



**ENGAGEMENT FORFAITAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024
CONCERNANT LES DEMI-PENSIONNAIRES ET LES INTERNES.**

1er TRIMESTRE (DU 16 AOÛT AU 31 DECEMBRE 2023) SOIT 77 JOURS DE RESTAURATION MAXIMUM

2ème TRIMESTRE (23 JANVIER AU 31 MARS 2024) SOIT 40 JOURS DE RESTAURATION MAXIMUM

3ème TRIMESTRE (1er AVRIL AU 08 JUILLET 2024) SOIT 57 JOURS DE RESTAURATION MAXIMUM

Les tarifs forfaitaires de Demi-Pension et de l'Internat Pour le 1^{er} Trimestre :

Demi-pensionnaire 3 jours (soit 48 jrs pour un tarif de 151.68€)

Demi-pensionnaire 4 jours (soit 62 jrs pour un tarif de 195.92€)

Demi-pensionnaire 5 jours (soit 77 jrs pour un tarif de 243.32€)

Pour les internes (soit 77 jrs pour un tarif de 620.62€)

Ces montants peuvent être réajustés en fonction de la rentrée effective de chaque élève.

Une Avance vous sera demandée au moment de l'inscription à la restauration soit:

Demi-pensionnaire 4 jours 150.00€

Demi-pensionnaire 5 jours 200.00€

Pour les internes 300.00€

Tarififications et engagement des parents à l'inscription de leurs enfants à la restauration :

Nous rappelons aux parents que la notion de forfait porte sur un nombre de jour maximal de fonctionnement du service, indépendamment de la présence ou non de l'élève.

- Les tarifs annuels de la restauration scolaire sont adoptés chaque année par le Conseil Régional, collectivité de rattachement, et présentés en conseil d'administration pour information.

Pour l'année civile 2023 ils sont fixés pour un montant journalier :

- de 3.16€ pour la demi-pension,
- de 8.06€ pour l'internat.

- La facturation se fait sur la base d'un forfait annuel, obligeant financièrement les familles. Ce forfait peut être diminué d'un certain nombre de jours de remise d'ordre (stage, arrêt maladie plus de quinze jours, exclusion, décès,...).
- Nous rappelons aux familles que tout trimestre commencé est dû.

Dates officielles pour les demandes de changement de régime pour cette année scolaire :

- En Août, les familles peuvent réajuster leurs choix (régimes et jours de fréquentation de la demi-pension) au vu de l'emploi du temps définitif de leur enfant.

Pour tout changement de régime, une demande écrite devra être adressée par le responsable de l'élève, ou par l'élève majeur (étudiant), au chef d'établissement avant les dates arrêtées ci-dessous :

- Pour le 1er trimestre 2023-2024 cette date est arrêtée au 31 août 2023 délai de rigueur.
- Pour le 2ème trimestre 2023-2024 cette date est arrêtée au 30 novembre 2023 dernier délai.
- Pour le 3ème trimestre 2023-2024 cette date est arrêtée au 22 mars 2024 dernier délai.

COUPON A REMPLIR ET A JOINDRE A VOTRE FICHE D'INSCRIPTION A LA RESTAURATION

A Sainte-Anne, le

Nom Prénom et signature
Du responsable légal,

Nom Prénom et signature
De l'élève,

Le Proviseur,

.....

.....